

## Création et suivis des mares du site de Cantagal (commune de Béziers)

Création de mare

### CONTACT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DREAL Occitanie. Division maîtrise d'ouvrage des routes nationales. Secteur Est Direction Transports / DMORN / Division de Montpellier.

### DATE DE RÉALISATION

**2007/2008 :**

- 2006 : dépôt de l'étude d'impact sur la création du raccordement A9-A75 au droit de Béziers
- 2007 : dépôt du 1er dossier CNPN faune du Languedoc-Roussillon
- 2008 : création d'un réseau de 5 mares par la DRE LR, encadré par les Écologistes de l'Euzière

### LIEU

Cantagal (commune de Béziers)

### NOMBRE ET NATURE DES MARES

**Nombre de mares concernées :** 5

**Nature des mares :** en réseau

### HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

Dans le cadre de l'aménagement du raccordement autoroutier entre l'A9 et l'A75, dans le département de l'Hérault (commune de Béziers), la DREAL L-R, autrefois maître d'ouvrage du projet, a mis en œuvre, conformément à l'arrêté préfectoral n°2008-I-2828 du 29 octobre 2008 portant autorisation de destruction d'individus, d'habitats d'espèces, de capture et transfert de certaines espèces protégées (reptiles et amphibiens) vers leurs nouveaux habitats de substitution, des mesures d'atténuation et de compensation. Ces mesures ont été menées sur les terrains propriétés du ministère autrefois en charge des transports représentant initialement une emprise de 11,36 ha sur le site de Cantagal (commune de Béziers).

### OBJECTIF DE L'ACTION

Le projet a cherché, dans sa conception, à limiter les impacts sur le milieu naturel et à intégrer des mesures réductrices d'impact de 3 mares comportant différentes espèces d'amphibiens protégés, soit une surface totale de 4 500 m<sup>2</sup>, d'un fossé et de flaques d'anciennes gravières propices à différentes espèces d'amphibiens (soit 200 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une lentille de matorral, habitat de plusieurs reptiles protégés.

### DESCRIPTION

Suite à l'étude d'impacts environnementaux réalisée par l'association Les Écologistes de l'Euzière, une mesure de transfert des amphibiens et des reptiles présents sur ces sites jusqu'aux nouveaux habitats de substitutions suivie d'une période de suivi a été réalisée. Pour ce faire, 4 nouvelles mares ont été créées (4 700 m<sup>2</sup>). Le substrat sur lequel les mares ont été créées est un sol acide de type maquis, plusieurs méthodes d'imperméabilisation ont été testées, notamment le surcreusement sans imperméabilisation et l'imperméabilisation à l'aide d'une bâche

protégée par une couche de béton.

## BILAN ET PERSPECTIVES

L'imperméabilisation à l'aide d'une bâche protégée par du béton est une technique qui s'est avérée efficace au regard de l'état actuel des mares ainsi que tout au long du suivi.

## ENJEUX DU SITE

Lors de la création des mares pour cette mesure compensatoire, des fossés ont été établis en 2010 pour assurer l'écoulement entre la mare 1 et 2. Celui de la mare 3 est antérieur à cet aménagement. Cet habitat humide représente un corridor écologique pour espèces végétales et animales. Il assure une connexion indispensable au maintien et au développement des espèces. Le maintien d'un réseau hydraulique fonctionnel entre les mares est primordial pour maintenir en bon état de conservation les milieux favorables aux espèces inféodées au complexe de zones humides du site. La mise en eau des mares est le résultat de précipitations pluvieuses saisonnières.

## MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Assez peu de données naturalistes sont disponibles pour la zone des mares de Cantagal. L'étude d'impact réalisée par les Écologistes de l'Euzière et le classement du site en ZNIEFF ont permis un premier état des lieux. Par la suite, des prospections ciblées pour les amphibiens (inscrits au dossier CNPN) ont été réalisés. Les autres données viennent principalement d'observations opportunistes d'espèces non sujettes à des suivis et de données incidentes. La collecte de données est donc hétérogène selon les groupes d'espèces et les méthodes utilisées. Le dispositif d'imperméabilisation ne fait pas l'objet de modalités de suivi ni de dispositif d'évaluation.

## DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE

Les mares sont issues de mesures compensatoires, suite à l'obtention d'une autorisation de déroger à la destruction d'espèces protégées (DEP).

## PARTENAIRES

Écologistes de l'Euzière (création mare, historique du site et suivi amphibiens) et CEN Occitanie (gestionnaire du site).

## RESSOURCES ANNEXES